36 - DES OBLIGATIONS DE L'ÉQUIPE AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

ENREGISTREMENT PRÉLIMINAIRE

a) AU MINEUR AA:

Une équipe d'étoiles doit enregistrer un maximum de 20 joueurs et 4 entraîneurs sur le formulaire d'enregistrement préliminaire et le retourner au bureau provincial 2 semaines avant la tenue du championnat pour la vérification et la validation des joueurs et entraîneurs. Aucun autre joueur ou entraîneur ne peut être inscrit sur la liste officielle remise sur le site du championnat.

b) AU MINEUR A et B:

Le gagnant des finales régionales doit être connu le dimanche précédant la tenue du championnat. c) AU JUNIOR et au SENIOR :

Le championnat Junior et Senior se tiendra sur une base volontaire, avec la participation d'équipe originale ou de sélection. Les paramètres de participation seront connus annuellement, à partir des critères établis par les intervenants concernés.

Révision #2 Créé 2 mars 2023 17:06:39 par Baseball Québec Mis à jour 3 avril 2023 17:03:03 par Baseball Québec